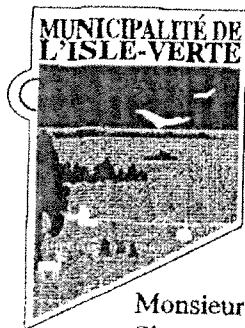


Projet d'aménagement d'un parc éolien dans la MRC de Rivière-du-Loup

Rivière-du-Loup

6211-09-011

L'Isle-Verte, le 4 mars 2004



Monsieur Kerry E. Adler
 Skypower Corporation
 1 Dundas Street West, 25th Floor
 Toronto, Ontario
 M5G 1Z3

Objet: Projet de parc éolien

Monsieur,

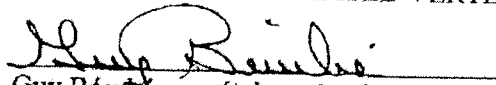
La présente est pour vous faire part que le conseil municipal de L'Isle-Verte, lors de la séance publique du 1 mars dernier, s'est penché sur votre projet de parc éolien.

Comme il vous a été souligné, par notre correspondance du 20 février, la municipalité de L'Isle-Verte officialise, par voix de résolution, son intérêt pour un tel développement. Toutefois, des informations plus précises devront être fournies de votre part afin de nous permettre de mieux statuer sur la pertinence de ce projet.

Se référant à votre envoi, par télécopie, du 1^{er} mars, faisant état de votre intérêt pour notre milieu, nous nous permettons donc d'espérer à une rencontre éventuelle qui nous permettra, mutuellement, de mieux évaluer les attentes de chacun sur le sujet.

Vous remerciant à l'avance de l'intérêt que vous porterez à la présente, agréer, monsieur, nos salutations les plus distinguées.

MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE


 Guy Bérubé, secrétaire-trésorier et g.m.a.

p.j. : Résolution 04.03.9.4.

c.c. : Monsieur Benoit Fortin
 Vice Président - Infrastructures

141, rue St-Jean-Baptiste
 Casier postal 159
 L'Isle-Verte
 G0L 1K0
 Tél. : (418) 898-2812
 Fax : (418) 898-2788

**PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE KAMOURASKA
M.R.C. DE RIVIERE-DU-LOUP
MUNICIPALITE DE L'ISLE-VERTE**

Lors DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE tenue à 20h00 le LUNDI 1 MARS 2004 à la salle municipale et à laquelle étaient présent(e)s :

MESDAMES Pauline Sirois et Marielle Marquis ainsi que MESSIEURS Jean-Claude Billette, Donald Fournier et Yves Côté, tous membres de ce conseil, formant quorum, siégeant sous la présidence de MONSIEUR Raynald Omer Côté, MAIRE,

a été adoptée la résolution suivante :

RÉSOLUTION: 04.03.9.4.

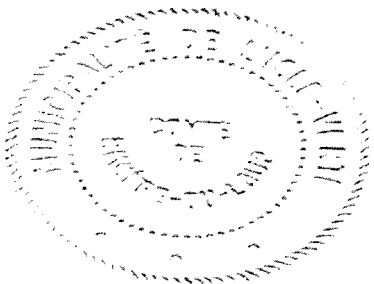
Projet de parc éolien

Considérant que la municipalité de L'Isle-Verte juge opportun de manifester son intérêt dans le projet de développement d'un parc éolien dans la région;

Considérant que ce projet semble présenter des caractéristiques intéressantes pour le développement de notre territoire;

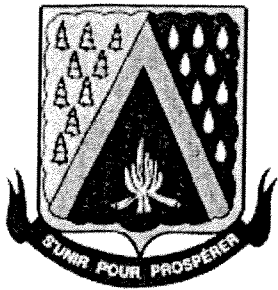
Considérant que les membres du conseil municipal, aux fins de mieux cerner l'implication d'un tel projet pour notre collectivité, apprécieraient en recevoir des informations additionnelles de la part des promoteurs;

En conséquence, il est proposé par madame Marielle Marquis et adopté à l'unanimité des conseillers(ères) que la municipalité de L'Isle-Verte réaffirme son intérêt pour l'implantation d'éoliennes sur son territoire et ce, conditionnellement à l'obtention de précisions sur le sujet.




GUY BÉRUBÉ, SEC.-TRÉS.

Adopté à L'Isle-Verte, ce 1 mars 2004.



Municipalité de Saint-Épiphanie

280, rue Bernier, Case postale 69
Saint-Épiphanie (Québec)
G0L 2X0

Téléphone: (418) 862-0052
Télécopieur: (418) 862-7753

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

À la séance ordinaire du Conseil local pour la Municipalité de Saint-Épiphanie tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil, le lundi 03 mai 2004 à 20:00 heures, suivant les prescriptions du Code municipal de la Province de Québec, et à laquelle réunion assistaient:

Messieurs: Benoît Côté, René Harton, Michel Michaud, Marcel Rouleau, Bruno Santerre, et madame Valérie Saint-Pierre, conseillers, formant quorum sous la présidence du Maire, monsieur Daniel Thériault.

RÉSOLUTION No 04.05.127

PROJET D'IMPLANTATION D'ÉOLIENNE (S)


Il est proposé par monsieur Bruno Santerre, appuyé par madame Valérie St-Pierre et accepté à l'unanimité de donner un accord de principe à Skypower Corporation pour l'installation d'éolienne(s) sur le territoire de la Municipalité de Saint-Épiphanie, et ce, en autant que la compagnie respecte les lois et règlements en vigueur au Québec dont entre autres, la « Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles » (L.R.Q., c. P-41.1) et qu'elle obtienne l'accord des propriétaires concernés.

La Municipalité ne se limite pas au seul fournisseur cité dans l'alinéa précédent.

(Sous réserve de l'approbation du procès-verbal)

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE

Ce treizième jour de mai de l'an deux mille quatre.

par: 
Lyse Gagnon, g.m.a.
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière.

Daniel Thériault,
Maire.
(SIGNÉ)

04 8 15
Le 15 décembre 2004

Monsieur Benoit Fortin
Vice-Président
Skypower
1 Dundas Street West, 25th Floor
Toronto (Ontario) M5G 1Z3


Monsieur,

Il me fait plaisir de vous transmettre une résolution adoptée par le Conseil de la Paroisse Saint-Georges-de-Cacouna à sa réunion régulière tenue le 6 décembre 2004.

Cette résolution concerne un projet d'implantation d'un parc éolien dans la municipalité de la Paroisse St-Georges-de-Cacouna. Je suis persuadé que vous traiterez ce dossier rapidement et avec tout le doigté que l'on vous connaît.

Espérant le tout à votre satisfaction, nous vous transmettons nos salutations les plus cordiales et souhaite par la même occasion, à vous et les vôtres, mes meilleurs vœux en cette période des fêtes.

La Dir. Gén. et Sec-très.



Thérèse Dubé

p.j.

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE
SAINT-GEORGES-DE-CACOUNA**

Extrait du procès-verbal de la réunion extraordinaire du Conseil municipal de la Paroisse Saint-Georges-de-Cacouna, tenue le lundi 6 décembre 2004, à 20h, à la salle municipale de Cacouna.

Sont présents : Monsieur Jacques M. Michaud, maire et les conseillers suivants :

Jeannot Pelletier, Jean-Pierre Belzile, Rodrigue Albert, Bernard Bérubé, Raymond Lévesque, Nicole Pelletier.

Est présente la secrétaire-trésorière : Thérèse Dubé.

Projet d'implantation d'un parc éolien dans la municipalité de la Paroisse St-Georges-de-Cacouna

Considérant la présentation aux membres du Conseil par le Vice-président de Skypower, Monsieur Benoit Fortin, d'un projet de parc Eolien dont plusieurs éoliennes seraient implantées sur le territoire de la Paroisse St-Georges-de-Cacouna;

Considérant que le Conseil a accordé son appui à ce projet;

Considérant que le 25 novembre dernier, Skypower et le gouvernement du Québec, annonçaient en conférence de presse à Rivière-du-Loup, l'implantation d'un projet éolien de 300 millions de dollars;

Considérant qu'après vérification de notre réglementation d'urbanisme l'usage de production d'énergie n'est pas inclus;

Considérant qu'à cause du moratoire sur la production porcine, il est impossible de modifier aucun règlement de zonage en territoire agricole sans passer au préalable à la MRC par un règlement de contrôle intérimaire;

Considérant que la municipalité est disposée le plus rapidement possible à faire enclencher un processus de règlement de contrôle intérimaire, permettant de modifier nos règlements municipaux de zonage, afin que Skypower puisse procéder à son projet d'implantation d'éoliennes chez-nous;

Considérant que cette démarche occasionnera des délais supplémentaires;

Considérant l'urgence d'agir selon les dirigeants de Skypower;

En conséquence :

Il est proposé par M. Jean-Pierre Belzile
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Paroisse St-Georges-de-Cacouna est d'accord à ce que Skypower et le MAMSL, puissent envisager toutes autres solutions susceptibles d'apporter un dénouement rapide à ce projet d'avenir.

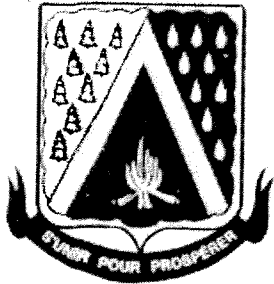
c.c. M. Jean Charest, premier ministre
M. Jean-Marc Fournier, ministre MAMSL
M. Benoit Fortin de Skypower

(SIGNÉ) Thérèse Dubé
Secrétaire-trésorière



Thérèse Dubé, secrétaire-trésorière
Copie conforme, 14 décembre 2004.

(SIGNÉ) Jacques M. Michaud
Maire



Municipalité de Saint-Épiphanie

280, rue Bernier, Case postale 69
Saint-Épiphanie (Québec)
G0L 2X0

Téléphone: (418) 862-0052
Télécopieur: (418) 862-7753

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

À la séance ordinaire du Conseil local pour la Municipalité de Saint-Épiphanie tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil, le lundi 04 octobre 2004 à 20 : 00 heures, suivant les prescriptions du Code municipal de la Province de Québec, et à laquelle réunies assistaient:

Messieurs: Benoit Côté, René Harton, Michel Michaud, Marcel Rouleau et Bruno Santerre, conseillers, formant quorum sous la présidence du Maire, monsieur Daniel Thériault.

RÉSOLUTION No 04.12.296

AFFAIRES NOUVELLES

PROJET D'IMPLANTATION D'UN PARC ÉOLIEN DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPIPHANIE

CONSIDÉRANT la présentation à monsieur le Maire, Daniel Thériault, par le Vice-président de Skypower, monsieur Benoit Fortin, d'un projet de parc éolien dont plusieurs éoliennes seraient implantées sur le territoire de la Municipalité de Saint-Épiphanie;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la Municipalité de Saint-Épiphanie a accordé son appui à ce projet;

CONSIDÉRANT que le 25 novembre dernier, Skypower et le gouvernement du Québec annonçaient en conférence de presse à Rivière-du-Loup, l'implantation d'un projet éolien de 300 millions de dollars;

CONSIDÉRANT qu'après vérification de notre réglementation d'urbanisme l'usage de production d'énergie n'est pas inclus;

CONSIDÉRANT qu'à cause du moratoire sur la production porcine, il est impossible de modifier aucun règlement de zonage en territoire agricole sans passer au préalable à la MRC par un règlement de contrôle intérimaire;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Épiphanie est disposée le plus rapidement possible à faire enclencher un processus de règlement de contrôle intérimaire, permettant de modifier nos règlements municipaux de zonage, afin que Skypower puisse procéder à son projet d'implantation d'éoliennes chez-nous;

CONSIDÉRANT que cette démarche occasionnera des délais supplémentaires;


CONSIDÉRANT l'urgence d'agir selon les dirigeants de Skypower;

EN CONSÉQUENCE, il est unanimement résolu que le Conseil de la Municipalité de Saint-Épiphanie est d'accord à ce que Skypower et le ministère des Affaires municipales du Sport et des Loisirs entament toutes les démarches nécessaires qui sont susceptibles de trouver une solution pertinente et rapide à ce projet d'avenir. Une copie conforme sera transmise à monsieur Jean-Marc Fournier, Ministre des Affaires municipales du Sport et des Loisirs, à monsieur Jean Charest, Premier ministre, ainsi qu'à monsieur Benoit Fortin de Skypower.

(Sous réserve de l'approbation du procès-verbal)

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE

Ce dixième jour de décembre de l'an deux mille quatre.

par: 
Lyse Gagnon, g.m.a.
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière.

Daniel Thériault,
Maire.
(SIGNÉ)

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE
SAINT-GEORGES-DE-CACOUNA**

Extrait du procès-verbal de la réunion extraordinaire du Conseil municipal de la Paroisse Saint-Georges-de-Cacouna, tenue le mardi, 26 octobre 2004, à 12h, à la salle municipale de Cacouna.

Sont présents : Monsieur Jacques M. Michaud, maire et les conseillers suivants :

Jeannot Pelletier, Jean-Pierre Belzile, Rodrigue Albert, Bernard Bérubé, Raymond Lévesque.

Est présente la secrétaire-trésorière : Thérèse Dubé.

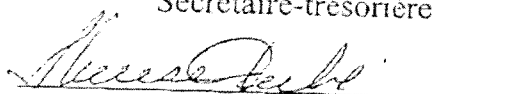
2004-10-163 Projet d'implantation d'éoliennes dans la municipalité

Il est proposé par M. Raymond Lévesque
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité donne un accord de principe à Skypower Corporation pour l'installation d'éoliennes sur le territoire de la Municipalité de la Paroisse St-Georges-de-Cacouna, et ce, en autant que la compagnie respecte les lois et règlements en vigueur dans la municipalité et au Québec dont entre autres, la « Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles » (L.R.Q., c. P-41.1) et qu'elle obtienne l'accord des propriétaires concernés.

(SIGNÉ) Thérèse Dubé
Secrétaire-trésorière

(SIGNÉ) Jacques M. Michaud
Maire


Thérèse Dubé, secrétaire-trésorière
Copie conforme 26 octobre 2004

*Municipalité du Village
St-Georges de Cacouna*

Province de Québec
Municipalité du Village
St-Georges de Cacouna

Le 01 mars 2005

À une session régulière du Conseil de la Municipalité de St-Georges de Cacouna Village, tenue le premier jour de mars deux mille cinq (2005) à 00H00, en la salle publique de l'Église, de la municipalité de St-Georges de Cacouna, ont eu lieu les séances du Conseil.

Étaient présents

MM. les conseillers,

André Lacroix René Boivin
Laurie Gauthier Yves Desrosiers Gilles Rioux

Formant quorum de ce Conseil, sous la présidence de :

Monsieur le maire

Gilles D'Amours

La directrice générale et secrétaire trilingue Madeline Levesque ont aussi présenté

SKYPOWER-ÉOLIENNES

M. Benoît Fortin de la firme Skypower nous informe du projet d'installation d'éoliennes à Cacouna.

Résolution 2005-03.25

Il est proposé par le conseiller Gilles Rioux, appuyé par le conseiller René Boivin

Que le conseil de la Municipalité du Village de Cacouna

reconnaisse M. Benoît Fortin de Skypower Corporation de sa venue au conseil tenu ce

soir M. Fortin, que le conseil pourrait donner son appui à ce projet, après consultation des autres propriétaires concernés et soumettre la tenue d'une séance d'information publique à cet effet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Madeleine Levesque Gilles D'Amours
Directrice générale Maire
Secrétaire trilingue

Copie certifiée

Madeline Levesque

Madeline Levesque, directrice générale et secrétaire trilingue

415, Saint-Georges
Cacoua (Québec)
J0L 1G0

Téléphone : (418) 667-1151
Télécopieur : (418) 667-1677
Courriel : info@st-georges.ca



Michèle Lévesque
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

*Municipalité du Village
St-Georges de Cacoua*

Cacoua, le 7 mars 2005

Monsieur Brent Forns
Skypower
1, Dundas Street West, 25th Floor
Toronto (Ontario) M5G 1Z3

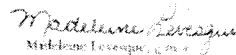
OBJET : Stapmaster Solutions

Messieurs,

Je vous transmets en annexe à la présente, copie de la résolution 2005-03-25 adoptée par le conseil municipal lors de la session régulière du 1^{er} mars dernier relativement au sujet cité en rubrique.

Espérant le tout à votre entière satisfaction,

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.


Michèle Lévesque
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

p.3 résolution